33e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 36 7 SEPTEMBRE 1911

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Le P. Félix

Q. — Je lis en ce moment les *Conférences* du P. Félix. Il serait intéressant de voir dans l'*Ami* une étude sur l'œuvre du P. Félix, en elle-même et comparée. Je trouve cet ouvrage d'un grand intérêt, dans son ensemble.

R. — Le moment n'est peut-être pas encore venu d'écrire cette étude, qui s'imposera le jour où, par un retour de fortune, ce nom si éclatant autrefois sera découvert par quelqu'un de nos brillants contemporains. M. Jules Lemaître a bien découvert Louis Veuillot, dont la gloire depuis n'a cessé de grandir. Il en sera de même du P. Félix. En attendant que se fasse le portrait en pied, nous publierons cette esquisse, avec l'espoir qu'on y « trouvera aussi quelque intérêt. »

I. — Né à Neuville-sur-l'Escaut le 28 juin 1810, de Nicolas Félix et de Rose Maréchal, qui vivaient de leur petite culture et d'une modeste auberge, Célestin-Joseph Félix était le plus jeune de sept enfants. Il vint au monde dix ans après ses quatre frères et ses deux sœurs, et l'on devine qu'il fut plus choyé que les autres.

Nature vive et exubérante, il lui faut du bruit, du mouvement, de l'action. Un jour passe un marchand de boissellerie qui, d'une voix enrouée, prône ses écuelles et ses plateaux; Célestin-Joseph imite à ravir ses cris rauques, à la grande joie des gamins de sa bande : — « Très bien ! dit le marchand, criez fort, et vous ferez mes affaires sans que je me fatigue. — Allez-vous loin? demande l'enfant — Non, à Noyelles, Douchy, Haspres. — Voulez-vous que je crie pour vous? — Je veux bien. — Que me donnerez-vous ? » — Le marchand promet une bonne récompense et Célestin-Joseph l'accompagne en criant de sa voix perçante : « A Platiaux ! z'a Souches ! z'a l'Ecuelles ! » Pendant qu'il remplit ses fonctions de crieur public, les heures passent, le soir arrive, le père inquiet court à sa recherche et le rencontre vers Neuville. Il va le gronder, quand l'enfant tout joyeux, lui dit, en lui montrant quelques sous : « Voyez ce que j'ai gagné ! »

Tels furent les débuts en public du futur orateur de Notre-Dame.

Très gai, jovial, plein d'entrain, d'une intelligence fort éveillée, il en sait bientôt « plus que le maître, » dit-il ; et il en profite pour faire quelquefois l'école buissonnière. Mais on remarque qu'il se tient comme un ange auprès de l'autel. Son curé, M. Potier, conseille de le faire étudier chez les Frères de la Doctrine chrétienne de Cambrai, mais les parents sont dénués de ressources. Nicolas Félix avait dans cette ville une belle-sœur au caractère acariâtre et méchant : il lui confie son Benjamin et Dieu sait ce que celui-ci eut à souffrir d'indignes traitements et de privations. Il ne se plaignit jamais.

Quand il revint en vacances, il savait chanter et dessiner. Son père le fait monter sur la table de l'auberge et dit aux clients : « Ecoutez ! mon garçon va chanter ! » Et il chantait, de sa voix pure, tous les cantiques qu'il avait appris. Le dessinateur aussi se révéla : il repeignit l'enseigne de l'auberge, y ajouta un arbre à feuillage vert, et écrivit au-dessous : « A l'arbre vert ! » On dit que l'enseigne est toujours là.

Un professeur du collège de Cambrai le rencontra, et frappé de son esprit ouvert, de son intelligence pénétrante non moins que de son âme candide, il lui donna les premières leçons de latin et lui fit ouvrir les portes du collège communal. C'est alors qu'il perdit sa mère, le 4 mai 1824. Il ne s'en consola point, car il avait le cœur très aimant. Peu après il est admis au Petit Séminaire de Cambrai, où chaque année il double ses classes. En rhétorique il conquiert le premier rang, bien qu'il ait un adversaire redoutable en son ami, Célestin Besse. Leur professeur, M. l'abbé Lecomte, plus tard curé de Saint-Maurice, à Lille, a déclaré que plus d'une fois il fut embarrassé, ne sachant auquel des deux assigner la première place.

En 1830, il entre au Grand Séminaire. Un nouveau deuil profond vient l'accabler : son excellent père meurt, et il se sent orphelin. Dans sa douleur il songe à se faire Trappiste. Dès lors il est décidé a embrasser la vie religieuse, sans pourtant déterminer l'Ordre qu'il choisira. Il distribue à ses frères son humble part d'héritage et recouvre ainsi sa pleine liberté d'esprit.

Pendant plusieurs années il hésite, il se cherche. Mgr Belmas, archevêque de Cambrai, l'appelle dès 1833 au Petit Séminaire pour y professer la seconde, puis la rhétorique. Les élèves sont enchantés de la science, de l'esprit, de la bonne humeur de leur jeune maître; mais de plus en plus il s'étudie et se convainc qu'il n'a pas encore trouvé sa voie. A la suite de deux retraites à Saint-Acheul, il est enfin reçu en 1836 dans la Compagnie de Jésus. Il n'est encore que sous-diacre. Mais quand il s'ouvre de son projet à Mgr Belmas, il se heurte à un refus catégorique. Alors il s'expatrie résolument, et le 29 septembre 1837, en la fête de saint Michel, il part pour la Belgique et commence son noviciat à Tronchiennes. Rappelé en France, sur les instances du P. Possoz, il continue à Saint-Acheul ses exercices de novice, qu'il vient achever ensuite à Brugelette.

Pour se rendre à Brugelette, il passe à quelques centaines de mètres de la maison paternelle. Le cœur lui bat bien fort. Ira-t-il embrasser ceux de sa famille? Voici la maison dont la cheminée fume; c'est là, sous ces grands arbres qu'il a joué enfant. Tout l'appelle. Soudain voici son second frère, Henri, qui débouche d'un chemin... Il se dissimule au fond de la voiture et continue sa route, non sans éprouver quelque brisement dans l'âme. Mais il voulait marcher dans la voie du sacrifice.

A Brugelette, il complète ses études scientifiques, philosophiques et littéraires, et prononce ses premiers vœux le 15 octobre 1839, entre les mains du P. Delvaux. L'année suivante, il vient étudier la théologie à Louvain. Enfin il est ordonné prêtre par Mgr Mercy d'Argenteau, archevêque de Tyr, le 10 septembre 1842.

De Louvain il est dirigé sur Laval, soutient brillamment ses thèses en 1844, enseigne à Brugelette deux ans la rhétorique et un an la philosophie, en 1846. Ce sont pour lui les années douces. Il est la gaieté même, « très spirituel, dit un de ses élèves, maniant très bien la chanson de circonstance. Déjà nous chantions ses cantiques [1]. » Car son âme est pleine de chants, et sa muse est très variée : il rime avec un égal bonheur les petites histoires de la communauté, les poésies sacrées ou, sur l'air de *T'en souviens-tu ?* le chant historique de la Compagnie de Jésus.

Entre temps il prêche « un très beau Carême » aux élèves en 1847, prononce un sermon superbe à Brugelette sur *le véritable patriotisme*, en 1848, et se fait entendre dans la plupart des villes de Belgique si bien qu'il contracte une grave maladie du larynx : « La Providence fait bien les choses, dit alors l'abbé Dupanloup; taillez maintenant la plume du P. Félix ! » Il avait lu de lui un article sur l'Immaculée Conception qui l'avait charmé : « C'est un écrivain de premier ordre, ajoutait-il. On se trompe en le poussant à la chaire ! » Il est vrai qu'il ne l'avait pas encore entendu.

Son « troisième an » lui repose la gorge et lui donne de l'attrait pour la solitude. Il achève de s'étudier et de prendre les résolutions décisives :

> Depuis mon arrivée, écrit-il, un certain calme se fait en moi, je sens naître et renaître avec plus ou moins de force de saints désirs : on dirait que je ressens l'approche de Dieu. — Je nourris la confiance qu'une transformation va se faire... Il me semble aussi que je trouve ici l'homme de Dieu, l'homme simple, l'homme vrai, fort et suave. Ses paroles me pénètrent ! Il semble fait exprès pour me donner l'élément qui me manque le plus : *le surnaturel*.

C'est du P. Sébastien Fouillot qu'il parle, un religieux achevé qui pendant près d'un demi-siècle dirigea les exercices du troisième an.

Ses résolutions touchant la prédication sont à retenir :

> Je retrancherai sévèrement de mes discours tout ce qui me paraîtra, devant Dieu, ne devoir obtenir d'autre résultat que l'admiration.
>
> Quand je le pourrai facilement, je tâcherai de soumettre toujours mes discours à la critique de quelqu'un, au moins pendant les premières années. J'en prends la résolution, parce que c'est un acte d'humilité pour lequel j'ai éprouvé déjà de fortes répugnances.
>
> Je suis résolu, par les considérations de la retraite, à développer en chaire et à pénétrer le plus intimement possible le grand mystère de *Jésus crucifié*.
>
> Je ferai aussitôt que je pourrai une étude sérieuse de l'Ecriture Sainte pour en pénétrer mes discours.
>
> Je ne chercherai pas dans les livres profanes le style de la chaire [1].

Il n'a pas failli à ces résolutions qui sont en même temps comme un programme de l'éloquence de la chaire. Tout d'abord il s'exerça sur les ouvriers de Rive-de-Gier, que les idées socialistes de 1848 avaient révolutionnés et affolés. Il leur parla avec toute son âme, avec l'Evangile, lui, le petit Jésuite; son cœur toucha leur cœur et la paix revint dans la cité. Puis il reprit pendant deux années encore son obscur professorat. En 1850, la liberté d'enseignement étant rendue à la France, il enseignait la rhétorique à Saint-Acheul, mais il prêchait aussi l'Avent et le Carême à la cathédrale d'Amiens. Dans cette même cathédrale, il donna en 1850, à la fête du Sacré-Cœur, un sermon qui fut tellement goûté que l'évêque, Mgr de Salinis, dit au P. Félix en l'embrassant devant tout son clergé : « Dieu soit

[1] Le P. Th. de Régnon.

[1] *Le R. P. Félix*, par le P. Joseph Jenner, p. 22.

béni, mon Père. La religion compte un éloquent défenseur de plus. Courage ! Vous avez un grand avenir ! »

Ses supérieurs alors l'envoyèrent à Paris.

II. — Il débuta par la station de l'Avent à Saint-Thomas-d'Aquin en 1851, et le Carême suivant à Saint-Germain-des-Prés. Son succès dans cette dernière paroisse fut extraordinaire, si l'on en juge par cette anecdote. Le P. Louis Marquet donnait en même temps les prédications du Carême à Saint-Sulpice. Un soir, étonné de ne pas voir le bedeau se présenter à l'heure du sermon pour le conduire en chaire, il s'en fut le trouver et lui dit avec vivacité : « L'heure est sonnée. Qu'attendez-vous ? » Le bedeau répondit majestueusement :

— Monsieur l'abbé, nous attendons l'auditoire. Je me suis laissé dire que vous avez là-bas, à Saint-Germain-des-Prés, un Monsieur Félix qui vous fait une rude concurrence.

Est-ce pour cela que Saint-Sulpice le réclama, l'Avent qui suivit, afin que la concurrence fût en sa faveur ? Dès lors, la réputation du P. Félix était si bien établie à Paris que Mgr Sibour le désigna pour remplacer à la fois le P. Lacordaire et le P. de Ravignan à la chaire de Notre-Dame de Paris en 1853.

Le public demeurait sur le souvenir de la renommée d'éloquence de ces deux admirables orateurs ; il ne se dérangea point pour le nouveau. C'est à peine si le P. Félix comptait trois cents auditeurs perdus dans l'immense basilique à sa première conférence : « Je leur parlai, racontait-il, avec le même feu que s'ils avaient été trois mille ! » L'archevêque de Paris qui était présent demeurait sans inquiétude : il savait que les auditeurs viendraient. Ils vinrent.

La première année le P. Félix réfuta les grandes erreurs du siècle. La seconde, il montra que le *Christianisme est charité*. En 1855, il développa la théorie *du sacrifice* avec des applications actuelles [1]. Alors il conçut un vaste plan de conférences sur *le Progrès par le christianisme*, et il le soumit à Mgr Sibour, qui l'accueillit d'abord avec réserve ; mais sur les conseils d'un ami il retourna à l'archevêché et exposa ses idées avec tant de netteté et de flamme que le prélat se rendit, admirant au contraire l'opportunité de ce plan qui était un coup de maître et qui exigeait un maître.

Ces conférences forment dix-huit volumes qui furent lus avec jouissance par plusieurs générations. L'orateur y étudie le Progrès par l'Eglise dans la famille, la société, les arts, les sciences, la philosophie, et il montre que le progrès qui n'est pas catholique n'est qu'un faux progrès, semblable aux feux follets qui brillent dans la nuit et qui égarent les voyageurs qui se mettent à leur recherche. Il est difficile d'analyser cette œuvre ; car, suivant la réflexion d'un publiciste distingué, on ne saurait extraire qu'avec peine des pages des conférences du P. Félix, parce qu'à la façon des grands maîtres du XVII[e] siècle, il vaut par l'ensemble et par le fond [1].

C'est en 1856 qu'il commença ce cours magistral à Notre-Dame, et, comme l'avait annoncé Mgr Sibour, l'auditoire ne cessa de grandir. On vit accourir autour de sa chaire tout ce que Paris comptait d'illustrations politiques, littéraires ou savantes : « Que vous êtes heureux ! écrivait en 1858 à un ami de Paris un professeur de la Faculté des Sciences de Poitiers, vous pouvez entendre le P. Félix ! Ce triomphe de la parole chrétienne sur les hommes est le plus grand des triomphes. C'est une véritable domination exercée sur la pensée, sur le *moi*, par Dieu qui nous attire ainsi invisiblement à lui. Que la religion naturelle — et quelques-uns ne l'ont même pas — est insuffisante et petite, comparée à la religion du Christ ! »

Tels sont les sentiments que faisaient naître dans la société la plus distinguée ces conférences, qui furent traduites dans presque toutes les langues de l'Europe.

Les hommes les plus considérables consultent le Père. M. Le Play réclame ses conseils pour travailler à la réforme sociale, et trouve en lui « une compétence particulière [2]. » Commissaire général de l'Exposition de 1867, il l'emmène plusieurs fois avec lui au bois de Boulogne, dans sa voiture, pour l'entretenir des questions sociales et il lui écrit :

> J'ai lu avec le plus vif intérêt vos conférences de 1868. J'admire ce beau travail, et me félicite de le voir en si parfaite conformité de vues avec les *Autorités sociales* dont je suis le secrétaire.
>
> Vous avez fait dans la première conférence de 1868 une remarque essentielle que doivent avoir en vue tous ceux qui se dévouent à la grande tâche du moment : *la réfutation du scepticisme scientifique.*
>
> Ces nouveaux sceptiques sont insaisissables par la raison pure comme par la théorie. Il faut cependant les pousser au pied du mur. J'espère que j'y suis parvenu dans mon paragraphe 39 de la *Réforme sociale* [3].

Au commencement de 1870, le célèbre économiste lui signale *la grève universelle*, organisée sur le continent, et « qui a pour fondements la haine de toute supériorité naturelle et sociale, le mépris de Dieu et les passions révolutionnaires. »

« Je vous supplie, mon Révérend Père, ajoute-t-il, de jeter les yeux sur le mouvement qui désorganise la société européenne, et vous serez bientôt convaincu que tous ceux qui croient en Dieu, Créateur du ciel et de la terre, sont, dès à présent, à peine suffisants pour conjurer le cataclysme qui nous menace. Je viens vous prier d'aider par la haute influence de votre parole à cette partie de l'œuvre de salut [4]. »

[1] Ces conférences n'ont pas été imprimées.

[1] Etienne Cornut, *Etudes religieuses*, août 1891.
[2] Lettre du 26 avril 1865.
[3] Lettre du 27 août 1869.
[4] 1[er] février 1870.

C'est que sa parole obtient un légitime retentissement partout. Un homme de lettres lui écrit : « Je sens ma foi se réveiller, et il me semble qu'un impérieux besoin de revenir à la religion domine aujourd'hui mes pensées. » Un chrétien affligé lui confie ses peines intimes, et après lui avoir demandé « sa bénédiction pour un malheureux qui souffre, une prière pour sa femme qui est morte, il termine par ces lignes touchantes : « Je signe pour vous seul, afin que vous puissiez prononcer mon nom à Dieu dans vos prières [1]. » Le P. Jardinier lit ses conférences aux détenus de la Guyane française et leur en fait copier des extraits. Ils poussent ces exclamations tout en écrivant : « Oh ! que c'est vrai ! C'est bien mon histoire ! Oh ! que c'est beau ! que c'est beau ! Mais où donc a-t-il appris cela ? Oh ! que je voudrais bien voir cet homme-là !... Si j'avais lu cela, il y a dix ans, avant, je ne serais pas ici ! [2] »

C'est donc qu'il connaissait admirablement le cœur humain pour dépeindre ainsi la marche fatale du mal dans une âme. Aussi sa retraite pascale de chaque année couronnait-elle dignement ses prédications de Notre Dame. La comparaison s'imposait avec ses deux illustres prédécesseurs. « Le P. Lacordaire ébranlait la multitude et la foudroyait, écrit le P. Jenner ; le P. de Ravignan la relevait et la convainquait. Le premier était, si j'ose ainsi parler, l'apôtre du *Credo*, le second l'apôtre du *Confiteor*, le P. Félix était l'apôtre de l'*Ecce Agnus Dei* [3]. ».

Le cardinal Morlot admirait plutôt en lui le *Père* que l'apologiste. Mgr Darboy qui lui succéda émit publiquement son jugement à Notre-Dame, en 1864, la première fois qu'il présida une des conférences. C'était au lendemain de la publication de la *Vie de Jésus* de Renan. Il fut frappé de ces accents d'indignation vengeresse. et rappelant l'œuvre commencée trente ans auparavant : « Le jour où deux ou trois mille hommes d'élite, dit-il, ont voulu se ranger autour de cette chaire, et s'asseoir publiquement à cette table sainte, le dix-huitième siècle a véritablement fini, le respect humain a été vaincu dans Paris et discrédité partout. La foi de toutes les provinces de France a salué le drapeau catholique, si fièrement dressé par vos aînés sur les tours de Notre-Dame ! »

Et après avoir félicité « l'éminent conférencier » de continuer les traditions d'éloquence si magnifiquement inaugurées par Lacordaire, il rappela le mot du poète : *Uno avulso, non deficit alter*.

Messieurs, poursuivit-il, le vaillant officier qui tombe aux premiers rangs sur un champ de bataille est aussitôt remplacé par un capitaine qui n'est pas moins expérimenté ni moins brave. Eh bien ! puisque ces images guerrières se présentent, que votre parole, mon Père, soit un glaive de feu ! qu'elle traîne après elle cet incendie que Jésus-Christ est venu allumer dans le monde, qui réchauffe les âmes et leur inspire le généreux amour de Dieu et du prochain !

On sait que Mgr Darboy ne multipliait ni ne chargeait les éloges, mais il était sincère : « Je l'estime et je le vénère, disait-il. Il ne le voit peut-être pas, mais cela est. C'est un homme qui comprend les choses. » Aussi après la station de 1867 lui mande-t-il, le 20 avril, « de dire la messe de communion à Notre-Dame, de donner rendez-vous à tous ses auditeurs pour le Carême et de leur promettre la continuation de ce grand enseignement qu'ils trouvent au pied de sa chaire depuis quinze ans. »

Ce qui faisait son succès, c'était sa clarté et sa bonté, l'une et l'autre en quelque sorte excessives.

L'abbé Guerber, plus tard député d'Alsace, l'entendit un jour à Strasbourg parler sur la divinité de Jésus-Christ. Son ami, Philippe Deys, de Haguenau, qui était auprès de lui, suspendu à la parole de l'orateur, fit cette remarque : « Quand on entend le Père, on est obligé de dire : C'est bien, c'est juste comme cela. Mais il ne vous laisse rien à penser. J'aime les hommes qui nous font penser. » C'est en effet le défaut de cette éloquence. Elle coule majestueuse entre deux rives harmonieuses et monotones où rien ne surprend l'attention, n'attire plus particulièrement le regard. D'un coup d'œil vous embrassez tout l'horizon dépourvu de mystère, éclairé par un soleil tranquille. L'orateur expose son sujet, il en indique les divisions limpides, et il enfile chacune d'elles, expliquant tous les détails. disséquant une idée, une âme, une situation, avec un art tel que rien ne vous échappe et que vous n'avez à faire aucun effort intellectuel pour le suivre. Il pense pour vous, il épuise même sa pensée, il va jusqu'aux dernières conséquences qu'il ne vous laisse même pas le soin de tirer, il conclut pour vous, il fait pour vous tout le travail d'assimilation. Vous voudriez vous arrêter un instant, réfléchir en vous-même, il ne vous en laisse pas le temps ; il marche de déductions en déductions toujours victorieuses ; il vous parle dans son style calme, tempéré, splendide et sans nuage comme sa pensée ; craignant toujours de laisser une idée dans l'ombre, de n'avoir pas tout dit, il y revient, au risque de se perdre parfois en longueurs inutiles jusqu'à ce qu'il puisse se rendre ce témoignage : « J'ai traité mon sujet à fond. »

Sa bonté, de même, était sans limites. S'il combattait les ennemis de la foi, il commençait par les couvrir d'éloges, tant il redoutait de les blesser et de les éloigner ; il allait jusqu'à la naïveté irréductible. Aussi M. Cousin l'affectionnait-il vivement : le bon Jésuite lui permettait de s'épancher et croyait tout. Personne peut-être ne fut d'ailleurs séduisant, insinuant, enjôleur comme M. Cousin. Il disait, par exemple, au P. Félix le 10 juin 1856, « sa tendre affection pour le christianisme. »

« Tout ce qui est contre le christianisme est

[1] 19 mars 1860.
[2] 5 décembre 1860.
[3] *Op. cit.*, p. 33.

contre l'humanité en tout ordre de choses, voilà ma thèse : je la défendrai jusqu'à la mort. Si l'on me disait : Vous parlez admirablement du christianisme, mais, après tout, vous ne voyez là rien de *divin*... je monterais à l'échafaud plutôt que de dire : *Il n'y a rien là de divin !* »

Le P. Félix lui faisait doucement remarquer que ces affirmations ne suffisaient pas, qu'on désirait quelque chose de plus nettement chrétien dans son enseignement :

« J'ai fait de la philosophie, répondait-il, je n'ai pas à parler en théologien. J'écris pour un monde particulier... Je m'adresse à des *pestiférés;* je me mets en face d'eux et je me dis : « Voilà mes pestiférés, que faut-il leur dire ? » ...Vous mon Père, vous allez plus loin ; moi, je demeure dans mon rôle...

« J'aime, dans un auditoire de nos églises, à me confondre dans la foule ; c'est là que je jouis de tout l'effet que produit sur moi la majesté de nos cathédrales. Lorsque je voyageais en Allemagne, j'aimais à trouver une église catholique. Là je pouvais entendre la parole : une parole qui retentit pour tous... Et je me disais en me sentant seul dans la foule : Si j'ai besoin d'une parole appropriée, je puis trouver là un ami qui entrera dans mes secrets et mes douleurs : je n'ai qu'à entrer au confessionnal... »

Comment demeurer insensible à de si touchantes effusions ! Le P. Félix n'acceptait point ces théories laxistes, lui qui venait de prêcher à Poitiers un Avent où il avait enchanté Mgr Pie par ses conférences sur le pseudo-christianisme des philosophes contemporains : « Il est en plein dans nos thèses, » disait l'évêque de Poitiers. Il n'ignorait pas non plus que M. Cousin venait de publier son livre : *Du Vrai, du Beau et du Bien*, qui avait été déféré à l'Index, car c'était pour se préserver d'une condamnation, pour implorer son appui, que M. Cousin lui faisait visite sur visite. Cependant il intervint généreusement auprès du P. Perrone. On proposa au philosophe de signer deux propositions où il répudierait le panthéisme, le naturalisme et le rationalisme. L'évêque de Poitiers écrivait à l'abbé de Solesmes le 28 juillet : « Vous savez que M. Cousin parle toujours de sa conversion et qu'il s'abouche avec le P. Félix. Je ne désespère pas qu'on l'amène à signer des propositions. [1] » En fin de compte, acculé à un *oui* ou à un *non*, il n'eut pas le courage de dire *oui*. Toute l'école catholique libérale donna auprès de Pie IX pour empêcher la condamnation ; elle s'adressa « à son cœur, » et son cœur se laissa toucher. Le P. Félix n'appartenait pas à cette école, mais, dans son extrême bienveillance, il joignit sa voix à celles des Maret, Falloux et Montalembert.

M. Cousin lui en fut reconnaissant, et en 1860 il lui annonçait que, dans une nouvelle édition de son livre, il avait « fait droit, du moins en très grande partie, » aux critiques du P. Perrone. Puis il se dirigea sur Cannes afin de demander de nouvelles forces à un climat plus doux. Avant de partir il dit au P. Félix, en lui faisant ses adieux : « Soyez certain, mon Père, que je ne mourrai point sans avoir le crucifix à la main. » Peu après il mourait, foudroyé à table.

III. — Au mois d'août 1867, le P. Pillon, alors provincial, nomma le P. Félix supérieur de la résidence de Nancy. Celui-ci en informa aussitôt Mgr Darboy, tout en lui assurant qu'il continuerait ses conférences de Notre-Dame : « Tout ce qui vous éloigne de Paris ne peut pas m'être agréable, lui répondit l'archevêque ; mais il faut laisser la Providence faire son chemin avec ceux qu'elle se choisit [1]. » Le conférencier retrouva son magnifique auditoire, dont les sympathies semblaient s'être accrues encore par son absence.

En 1868, Pie IX annonça à la Ville et au monde l'ouverture d'un Concile œcuménique au Vatican, pour le 8 décembre 1869. On savait que le Concile traiterait la question de l'infaillibilité, on savait aussi que Mgr Darboy était opposé à la définition. La situation du P. Félix devenait délicate à Notre-Dame de Paris. Il devait parler de l'autorité de l'Eglise et du Pape. Ses enseignements seraient-ils, cette fois, les échos de ceux de l'archevêque ? Il songea à se retirer ; mais auparavant il consulta le P. Olivaint. — Il faut rester, lui dit son ami :

Le sujet du Pape que vous abordez cette année est tellement de circonstance ; vous êtes si bien préparé pour le traiter comme il faut ; il est si heureux à l'heure où nous sommes que cette question soit prêchée à Notre-Dame ; il serait si triste de voir le drapeau de la Compagnie s'éloigner de cette chaire au moment de la vraie bataille, car tout aujourd'hui se rapporte à ce point, que, la Providence ne vous écartant point de ce poste par un signe manifeste de sa volonté, il me semble que vous n'avez pas le droit de vous retirer de vous même, et qu'en tout cas il serait fâcheux de vous retirer quand la gloire de Dieu est tellement engagée [2].

Le P. Félix resta. Il remonta dans sa chaire de Notre-Dame pendant le Carême de 1870 et il y prononça ses magnifiques conférences sur l'autorité de l'Eglise qu'il couronna le dimanche des Rameaux par un discours attendu, supérieur aux autres encore, sur l'infaillibilité pontificale. L'archevêque de Paris était à Rome, au Concile.

Dans la retraite pascale, l'orateur prit pour sujet les *Devoirs des catholiques envers l'Eglise.*

Cet acte suprême accompli, après avoir remis à Mgr Darboy dans une lettre des plus respectueuses la chaire de Notre-Dame, il fit ses adieux à son auditoire. Sa grande consolation, dit-il, était d'avoir fait quelque bien. L'émotion fut très grande et pour lui et pour les fidèles. Il descendit de sa chaire parmi les larmes et les bénédictions de tous. Il ne devait plus y remonter qu'une seule fois pour faire l'éloge des *Victimes de la Commune.*

[1] *Histoire de Mgr Pie*, par Mgr Baunard, t. I, p. 624.

[1] Lettre du 2 septembre 1867.
[2] 15 octobre 1869.

Mgr Darboy ne lui répondit pas et ils ne se revirent point.

On sait que le 24 mai 1871 l'archevêque mourait fusillé avec le P. Olivaint qui s'était particulièrement attaché à lui.

Pie IX n'ignorait point les mérites du P. Félix : « Sa Sainteté m'a dit de lui de grandes louanges ; écrivait au P. Olivaint le P. Piccirillo, le 20 juillet 1870. Elle l'a loué pour sa modestie, son grand talent et le grand courage dont il a fait preuve depuis dix-huit ans, mais surtout cette année. Le Saint-Père connaît tout ce que la position avait de difficile, et c'est pour cela qu'il a été très heureux de promettre un Bref. »

Le Bref vint en effet, avec le temps, adressé le 7 août 1872 à Mgr l'évêque de Rodez, qui félicitait l'orateur du *Progrès par le christianisme* d'avoir eu « un panégyriste digne de l'œuvre [1]. »

IV. — Le P. Félix retourna à Nancy où il était en vénération. Puis les désastres vinrent, l'ennemi envahit la cité Lorraine, et la résidence faillit devenir l'église militaire des Allemands. Le P. Félix se prodigua. La paix signée, l'évêque de Liège qui l'avait demandé sans succès en 1864 pour prêcher le mois de Marie lui ouvrit la chaire de sa cathédrale pour le Carême de 1871. C'est là qu'il fit ses beaux sermons sur la *Maternité de l'Eglise*. Il parcourut ensuite la Belgique, faisant entendre partout sa voix toujours applaudie. Il revint pour l'Avent à Nancy où il succéda à la cathédrale au P. Didon ; puis il donna de nombreuses prédications à la chapelle de la résidence. Beaucoup de familles de Metz, réfugiées dans cette ville, les suivirent. Un auditeur lui écrivait : « Vous m'avez fait pleurer deux fois, moi l'homme qui ne bronchait pas pendant les batailles de Spikeren ; moi qui ai assisté sans sourciller aux horreurs de la Commune. Mais aussi, vous, mon Père, qui parliez, qui sentiez vos propres paroles, vous avez pleuré une fois, et sur une mère païenne qui vous rappelait les malheurs de notre patrie qui a manqué d'une mère pieuse pour la sauver. » Malgré l'âge qui commence à se faire sentir, il prêchera des Carêmes à Toulouse, Dijon, Reims, Angers, Bordeaux, Nantes.

Son plus beau succès alors fut peut-être celui de son discours à Paray-le-Monial, le 20 juin 1873, pour le troisième centenaire de l'Apparition de Notre-Seigneur à la B. Marguerite-Marie. Un autel était dressé en amphithéâtre dans la superbe avenue de Charolles. Il parla devant 30.000 pèlerins, ayant à sa droite la bannière de Strasbourg, à sa gauche Charette appuyé sur le général de Sonis.

Dès 1877, le 31 août, dans un discours prononcé au Gesù à Paris, il avait dénoncé la « Guerre aux Jésuites » qui se préparait. En 1880, parurent les Décrets qui, au nom « des lois existantes, » prononcèrent la dissolution de la Compagnie de Jésus. Le P. Félix fut expulsé de la résidence du Cours-Léopold, à Nancy, et recueilli par M. du Haldat dont il accepta l'hospitalité. Attristé d'abord de la violence criminelle des événements, il réorganisa bientôt sa vie et reprit sa sérénité habituelle avec son enjouement. Il confessait dans la chapelle des Religieuses du Cénacle. Une de ces religieuses lui soumit un jour ses résolutions de retraite. Elle voulait acquérir l'amour de Notre-Seigneur par l'humilité : « Moi au contraire, lui dit-il, avec son fin sourire, je travaillerai à acquérir l'humilité par l'amour. » Il s'était donc ressaisi en apparence, mais on remarqua qu'il perdait quelque chose de sa vigueur physique et intellectuelle : il avait besoin de se reposer et de voir d'autres rivages. C'est pourquoi en 1881 il alla prêcher l'Avent à Copenhague. Les catholiques, et particulièrement la jeunesse étudiante, lui firent plusieurs ovations. Les protestants eux-mêmes l'applaudirent avec sympathie. Il couronna sa mission par une conférence sur l'*Autorité* qu'il conclut ainsi :

> L'autorité religieuse dans le christianisme est affirmée trois fois :
>
> Par Jésus-Christ, par la tradition chrétienne et par son propre exercice.
>
> Oh ! cette autorité dont le nom seul semble effrayer, croyez-le bien, nous savons l'aimer, parce qu'elle n'est pas séparée de l'amour !... L'amour ! Jésus-Christ trois fois l'a demandé à Pierre avant de lui donner son autorité...
>
> Pour moi, je l'avoue, dans toute la conviction de mon âme sincère, la soumission filiale à cette paternelle autorité a été la grande consolation et la joie de ma vie.
>
> Au milieu des obscurités, des incertitudes de cette vie, se sentir pour cette autorité comme un enfant sur le sein d'une mère, ah ! oui, j'en jure sur mon cœur, c'est un bonheur !...
>
> Ah ! puisque j'ai appris en vous connaissant, à vous aimer, ce bonheur permettra à mon cœur d'apôtre et d'ami de vous le souhaiter.

---

[1] Voici les sujets traités par le P. Félix dans ses Conférences de Notre-Dame ;

1853. — Sur les trois grandes erreurs du siècle.
1854. — Le Christianisme est charité.
1855. — Le sacrifice.
1856. — La question du Progrès.
1857. — Nécessité du Progrès moral.
1858. — Le Progrès moral par la sainteté chrétienne.
1859. — Le Progrès social par l'autorité.
1860. — Le Progrès de la société par la famille.
1861. — Le Progrès par l'éducation chrétienne.
1862. — Le Progrès de l'intelligence par l'harmonie de la raison et de la foi.
1863. — Le Progrès de la science par la foi au mystère.
1864. — La critique nouvelle devant la science et le christianisme.
1865. — La négation naturaliste et le surnaturel.
1866. — L'économie antichrétienne devant l'homme.
1867. — L'objet et la nature de l'art.
1868. — Le Progrès par la Religion.
1869. — Le Progrès par l'Eglise.
1870. — Le Progrès par l'autorité de l'Eglise.

Il traita en outre : — à Liège en 1871 : De la Maternité de l'Eglise et des rapports essentiels de l'Eglise avec les peuples catholiques ; — à St-Etienne de Toulouse en 1872 : La Paternité pontificale devant l'ordre social ; — à Notre-Dame de Grenoble en 1878 : Le Socialisme devant la société ; — au Mans en 1879 : Christianisme et Socialisme.

Il publia encore sept Retraites de Notre-Dame : *La Destinée, — L'Eternité, — La Prévarication, — Le Châtiment, — Les Passions, — Le Prodigue et les prodigues, — La Confession.*

Outre son livre sur le *Charlatanisme social*, on compte encore une quarantaine de brochures dues à sa plume infatigable et toujours en éveil.

Au retour, il courut de grands dangers, entraversant les fiords, et s'arrêta à Hambourg pour parler dans un orphelinat. Les humbles gardaient sa prédilection. Arrivé à Nancy, il fit une retraite aux mères chrétiennes dans la chapelle du Cénacle. Sa parole y retrouva toute sa fraîcheur, sa distinction, sa délicatesse. Le 30 mai suivant il présidait l'Assemblée générale de l'Œuvre de Saint-Michel pour la propagation des bons livres, qui lui était chère, parce que c'était une œuvre d'apostolat. Le P. Monsabré était là qui prononça une de ces allocutions de grâce élevée et courtoise où il excellait. Le P. Félix lui répondit. Jadis à Saint-Roch, en 1861, il avait salué le P. Lacordaire qui, ce jour-là même franchissait les portes de l'Académie. L'année suivante, quand mourut le grand Dominicain, il lui avait consacré dans sa première Conférence « de nobles et touchantes paroles, » suivant le mot de Montalembert. Il était heureux ici de féliciter son plus illustre disciple, « le célèbre conférencier de Notre-Dame, le digne successeur de l'illustre Lacordaire. »

Merci de nous avoir tracé d'une manière si lumineuse la voie que nous devons suivre pour réaliser notre programme et atteindre notre but. Votre pensée a rencontré ma pensée. En vous entendant tout à l'heure, j'ai été personnellement heureux de trouver dans votre parole la voix de mes propres convictions ; et ce m'est une vraie joie de pouvoir dire ici, devant tous et en toute vérité, que, sur ce point, comme sur tout le reste, nos intelligences s'accordent aussi bien que nos cœurs...

De même que naguère encore l'illustre Lacordaire donnait la main à l'illustre de Ravignan, tous ici, j'en suis convaincu, sont heureux de voir un autre enfant de saint Ignace, et le Révérend Père Monsabré, mon illustre successeur, donner la main à son indigne prédécesseur.

Le P. Monsabré se lève, très ému, et tous deux se serrèrent la main les larmes aux yeux.

En 1883, il fut délégué à Rome pour l'élection d'un coadjuteur au Père Beckx, le général de la Compagnie. Il fut présenté à Léon XIII par le nouvel élu, le P. Anderledy : « Oh ! s'écria le Pape en le recevant, il y a longtemps que je connais le P. Félix. Quand j'étais à Pérouse, je lisais ses Conférences sur le Progrès et je m'en inspirais quelquefois. »

V. — Il trouva à son retour sa nomination de supérieur de la Résidence de Lille. Ainsi il revenait dans son pays, non loin de son village natal où il aimera à reparaître. Un jour même, en 1887, il inaugurera la nouvelle chaire, placée dans l'église de Neuville-sur-l'Escaut rebâtie par les soins de son pasteur, c'est pour elle qu'il composera son dernier discours.

Les Lillois lui firent payer sa bienvenue et c'est avec bonheur qu'il leur prêcha le Carême en 1884 dans l'église de Saint-Maurice. Il avait soixante-quatorze ans, et bien qu'il ne jouît plus de tous ses moyens, ce n'étaient pourtant pas encore « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

En 1885, il eut un grand chagrin. Son ancien supérieur et maître très aimé, le P. Pillon, s'endormit dans la paix du Seigneur à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le P. Félix en fut longtemps inconsolable. Il l'accompagna en pleurant à sa dernière demeure et pendant plusieurs jours on l'entendit s'écrier : « Je ne puis pas me faire à l'idée que le P. Pillon soit dans ce trou ! » Pour distraire ou tromper sa douleur il écrivit dans les *Etudes religieuses* une étude magistrale sur son ami avec ce titre : *Educateur modèle.* M. Paul Langlois, secrétaire du Comité des anciens élèves de Brugelette, le remercia, au nom de tous, de son « désiré et remarquable article sur le P. Pillon, » qui a fait agréablement « revivre en eux des souvenirs de plus de quarante ans. »

Il se sentait atteint, cependant il ne voulait pas rendre les armes. En 1886 il tenta encore de prêcher le Carême à Sainte-Gudule de Bruxelles, mais ses forces le trahirent et il dut s'arrêter après la seconde semaine. L'année suivante il avait repris assez d'énergie pour remonter dans la chaire de Saint-Jean-Baptiste de Dunkerque durant toute la station quadragésimale. Il retrouva quelques-uns de ses accents et même sa gaieté d'autrefois.

Le chanoine Scalbert raconte ainsi ses impressions : Le Père Félix a donné à Dunkerque ses sept conférences du dimanche, aux dames cinq conférences particulières, et aux hommes trois conférences sous forme de retraite ; enfin il a prêché le Jeudi et le Vendredi Saint, le tout avec une ardeur toute juvénile, un grand entrain apostolique et un zèle toujours admirable. J'ai donc eu en même temps l'honneur de lui donner l'hospitalité ; au presbytère nous étions tous ravis de sa candeur, de sa simplicité, de sa bonhomie charmante, surtout le soir quand le sermon était fini. Il se plaisait encore à redire, avec un charme indicible, dans l'abandon aimable de ces soirées de détente, ce fameux discours d'un maire :

La reconnaissance est un devoir prépondérant pour les cœurs bien nés qui savent s'en faire un mérite.

Ce n'est pas que je tienne au physique de la chose pour m'attacher à l'illusion de l'accessoire. Tout ce que j'ambitionne, c'est une place dans l'estime de votre amitié.

Il prononçait ces mots « *prépondérant* » et « *physique de la chose* » sur un ton de majestueuse bonhomie qui provoquait un rire irrésistible.

Elles étaient encore bien douces, ces heures d'intimité où il laissait parler sa simplicité aimable, oubliant pour un instant les deuils qui lui restaient au cœur.

Son temps était occupé surtout alors par la publication de ses Retraites pascales de Notre-Dame, à l'Œuvre de Saint-Michel. Mgr Baunard, recteur de l'Université de Lille, admirait dans ces ouvrages la méthode, la puissante dialectique, la profonde analyse de l'homme et des ressorts de la vie morale.

« Cette série de volumes, lui écrivait-il, *la*

Destinée, *l'Eternité*, *le Péché*, *le Châtiment*, *les Passions*, va constituer dans son ensemble une vraie *Somme* de morale et de spiritualité qui sera, elle aussi, le *Progrès* dans le sens le plus pratique de ce mot. Que vous êtes heureux, mon Révérend Père, de pouvoir donner à votre belle vieillesse cet emploi, et à votre vie apostolique cet admirable couronnement ! [1] »

A l'apparition d'un nouveau volume on lui disait volontiers : « Ce livre vaut mieux, *ad majorem Dei gloriam*, fait plus de bien, et apporte aux hommes plus de grandeur véritable que l'Exposition de 1889. » Il en était ravi, mais n'y mettait point d'orgueil. Il était content lorsqu'on lui adressait un compliment, parce que cela soutient, diminue la solitude de l'esprit et vous apporte l'attestation que votre labeur n'est pas inutile. Pendant une retraite à Braine on lut à table une de ses conférences ; les retraitants furent enthousiasmés. Le Père qui dirigeait la retraite lui manda la bonne impression produite par cette lecture. Il remercia aussitôt de ce « fraternel encouragement » :

On en a toujours besoin, écrivait-il, même quand on est vieux, et plus encore peut-être quand on est vieux. A tout âge, d'ailleurs, « *cela fait toujours plaisir*, » comme disait le vieux cardinal Gousset à propos d'un compliment que lui avait adressé du haut de la chaire de la vérité, le bon P. Eicher. Oui, ces encouragements affectueux font toujours plaisir, et — entre nous soit dit — d'autant plus qu'ils sont plus rares. Et quand je dis *plaisir*, je n'entends pas parler précisément d'un plaisir d'amour-propre, mais de ce plaisir plus généreux que nous éprouvons, même malgré nous, en apprenant que notre labeur a fait du bien à quelques âmes. C'est que même, quand on y songe, au fond d'un travail dévoué et désintéressé, il y a pour celui qui le fait un principe de joie intense, alors surtout que ce travail a été fécond et productif du bien, si menu soit-il.

Beaucoup de gens, quand ils sont contents, gardent pour eux seuls leur contentement, ne se doutant pas sans doute de l'encouragement qu'ils peuvent donner en le communiquant [2].

Ces réflexions un peu chagrines, mais si justes, si vraies, laissent deviner que les dernières années du P. Félix ne furent pas dénuées d'amertumes. « Le silence qui peu à peu se faisait autour de lui, dira Mgr Baunard, et le laissait presque solitaire dans sa retraite de Lille, ne faisait que l'avertir de s'envelopper de Dieu et de vivre avec lui seul : « Mon frère, disait-il à un de ses jeunes amis, à mon âge, c'est inévitable : on diminue devant les hommes, il faut se relever devant Dieu ! »

Aussi bien, déchargé depuis 1887 du gouvernement de la Résidence, il recherchait la société des jeunes religieux. Il était d'ailleurs fixé dans la maison où ils se préparent à subir les examens de la licence.

Son Carême de Cambrai en 1889 obtint encore un grand succès. Il prêcha le Vendredi Saint un beau sermon sur la Passion, avec cette conclusion : « Jésus-Christ est par excellence le consolateur de ceux qui souffrent, car lui-même a souffert, et souffert sans être consolé. » — « Jamais, dit l'*Emancipateur*, on n'avait vu dans l'église métropolitaine un auditoire aussi compact et aussi recueilli. » Jamais non plus on n'avait vu autant d'hommes à la communion pascale. « Ce fut un vrai triomphe pour l'Eglise de la terre et pour celle du ciel, » dit Mgr de Lydda au prédicateur en le proclamant « l'apôtre inconfusible qui sait traiter la parole de vérité avec droiture et grandeur et dont l'éloquence et la vertu sont la gloire du XIXe siècle ! »

Quelle énergie et quelle verdeur encore dans ce prédicateur de soixante-dix-neuf ans !

Parmi les jeunes il eut la joie de compter son petit-neveu, Jeanroy-Félix, qui professait les humanités au collège Saint-Joseph. Sa présence, sa conversation était une jouissance pour le doux vieillard qui lui consacra les derniers accents de sa Muse, réveillée par les affections de famille. M. Jeanroy-Félix s'instruisait à son école et lui demandait les secrets de son éloquence, surtout l'*idée mère* de sa prédication. Le vieillard lui répondit par une longue et précieuse lettre.

Les prédicateurs, disait-il, appelés à traiter toutes sortes de sujets, ne peuvent guère avoir d'idée-mère.

Toutefois, plus que toute autre la prédication de Notre-Dame peut se prêter au développement d'une idée-mère et principale, parce qu'il est possible d'y donner un enseignement continu devant un auditoire toujours le même... Sous ce rapport je puis être considéré comme ayant eu, au moins à Notre-Dame, une idée-mère, un *principe fondamental*.

Cette idée et ce principe sont exprimés dans le titre général de mes conférences de Notre-Dame de Paris : *Le Progrès par le Christianisme*, ou par Jésus-Christ : *Crescamus in illo per omnia qui est caput Christus*.

Ce qui revient à dire : Plus en tout ordre de choses on se rapproche de Jésus-Christ, plus on s'élève et on grandit ; au contraire, plus on s'éloigne de Jésus-Christ, plus on s'abaisse et on s'amoindrit. Jésus-Christ est la *voie*, la *vérité* et la *vie*. Plus on le connaît, plus on est dans le vrai ; plus on lui est uni et incorporé, plus on est vivant.

Plus on le suit, plus on marche dans la voie du véritable progrès, c'est-à-dire du progrès qui fait avancer vers le terme suprême de la vie.

Appliquer cette formule comme le vrai critérium et comme la vraie *loi* du progrès, à la vie individuelle, domestique et sociale, à la philosophie, à la science, à l'art, à l'économie, à la religion en général et à l'Eglise en particulier : bref, mettre toutes les faces de la vie humaine devant le Christ-Dieu et sa religion divine ; et montrer successivement comme Jésus-Christ éclaire, purifie, élève et agrandit tout dans l'humanité : telle fut, si je puis employer ce mot, l'idée-mère de mes conférences de Notre-Dame pendant dix-huit années [1].

On ne saurait formuler un jugement plus authentique et plus sûr.

VI. — Après le Carême, il se rendit à Paris pour assurer l'avenir de sa chère Œuvre de Saint-Michel.

[1] Lille, 19 juillet 1890.
[2] Lille, 16 novembre 1889.

[1] Lille, 13 janvier 1889. *Le P. Félix*, par le P. Jenner, p. 188.

L'Exposition venait de s'ouvrir; il s'y rendit. Mais la fatigue le saisit, et il témoigna sa surprise de ne pouvoir marcher que difficilement, lui qui « avait couru près de vingt ans dans les rues de la capitale, presque toujours à pied. » Il n'y fit qu'une seule visite, et écourtée. Aux dames de Lille, au retour, il fit cette réflexion : « Mettez toutes les merveilles de l'Exposition rassemblées pour la satisfaction de la jouissance ou de l'orgueil, en regard d'un pauvre petit livre qui apprendra à une seule âme à produire un seul acte qui la rend plus semblable à Dieu, comme celui-ci l'emporte sur celles-là ! *Quelles transfigurations des âmes, quelles œuvres divines*, devant lesquelles pâlissent tous les chefs-d'œuvre du genre humain, l'Œuvre de Saint-Michel est appelée à produire ! »

Le *Châtiment*, la sixième Retraite pascale, venait de paraître. Il se mit à préparer la *Confession :* pourquoi on se confesse, pourquoi on ne se confesse pas. Une autre main lui donna sa dernière forme, car il ne put l'achever.

S. Louis de Gonzague avait eu les prémices de sa parole à Brugelette ; le 21 juin 1890 il voulut encore en prononcer le panégyrique au petit Collège de Lille. L'effort était trop grand pour lui ; depuis ce jour ses forces déclinèrent. Il confessa encore la veille de Noël. Le 17 janvier 1891 il sortit pour se rendre au Sacré-Cœur, malgré le froid excessif ; il y contracta une congestion pulmonaire. Les battements irréguliers de son cœur lui apprirent qu'il était temps de songer au départ prochain ; il demanda l'Extrême-Onction, qu'il reçut avec autant de foi que d'humilité. Il pria ses frères de lui pardonner de les avoir mal édifiés. Puis un mieux se déclara qui dura plusieurs mois, mais sans espoir de guérison. En la fête de S. Joseph il disait à Mgr Baunard : « Il me semble que ce serait pourtant bien s'il venait me prendre aujourd'hui. » S. Joseph était son patron. Le docteur Van Petéghem le soignait avec une science, une affection et un dévouement sans bornes : il lui offrit en récompense ses œuvres complètes, que le docteur garde comme le plus précieux des souvenirs. Il avait pu remonter à l'autel ; mais depuis le mois d'avril il dut cesser de célébrer la sainte messe. Désormais, jusqu'à la fin, il communia tous les jours. Deux mois avant de mourir, il dit au Père spirituel de la communauté, sans aucune émotion : « Entre vous et moi, il est temps de me mettre en mesure de paraître devant Dieu. » Ayant tout donné à Dieu, il n'emportait point de regrets d'ici-bas. Seulement, de temps en temps, il regardait et montrait à l'entrée de sa chambre sa pauvre malle qui contenait ses manuscrits inédits : « Si je pouvais regretter une chose en toute soumission à la volonté de Dieu, disait-il, ce serait de n'avoir plus le temps de faire quelque chose par là [1]. »

Il expira doucement le 6 juillet, après avoir reçu l'absolution, baisé son crucifix et prononcé plusieurs fois le nom de Jésus. « Aucune parole mémorable de lui ne marqua ses dernières journées et ses dernières heures : ce n'était pas son esprit de mourir avec éclat [1]. »

M. le curé de Neuville-sur-l'Escaut sollicita la grâce de garder près de son église ses restes vénérés. La Compagnie de Jésus fit droit à sa demande, et elle fit bien. Du moins son tombeau demeure honoré parmi les siens, tandis que la Révolution ayant dispersé nos religieux sous toutes les latitudes leur enlève jusqu'au droit d'avoir un tombeau.

Mgr Baunard fit une courte et éloquente oraison funèbre où il rappela aux fidèles de Neuville ces paroles que leur avait adressées leur illustre et doux compatriote en inaugurant leur chaire : « Qu'il me soit permis de remercier le Père bien-aimé de vos âmes de m'avoir appelé à prendre part à cette fête, vraie fête de famille, et de m'avoir procuré la joie de me retrouver dans cette bonne paroisse que je quittais il y a cinquante ans, et qui, malgré le temps et la distance, m'est demeurée si chère ! Après avoir annoncé la divine parole dans la capitale et dans tant de grandes cités de France et de l'étranger, combien je suis heureux de l'apporter au lieu béni où j'ai reçu des lèvres d'une douce mère et de la bouche d'un vénéré pasteur, les premiers éléments de cette divine doctrine que la Providence devait m'appeler à porter au loin, même devant les grands du monde et les savants du siècle. »

Tous ces braves gens pleuraient.

C'est auprès d'eux qu'il dort dans sa mémoire harmonieuse, suivant l'heureuse expression de Lacordaire touchant Fénelon. D'autres ont volé plus haut, personne n'a eu un vol plus constant, plus large et plus égal. Il a fait vibrer toutes les cordes du cœur humain, depuis la note pieuse de son discours sur la *Carmélite* au sujet duquel Montalembert lui écrivait : « Sans l'avoir jamais connue, vous avez tracé le portrait de ma fille et raconté son histoire avec une exactitude saisissante [2], » jusqu'aux rudes conclusions de son beau livre sur le *Christianisme social*, « étude sérieuse, profonde, lumineuse, toute palpitante de vérité et frémissante d'éloquence, » au dire de M. Chesnelong. Sa pensée est toujours claire, sa doctrine toujours droite et sûre. Quand les Congrès de Malines inquiétaient les esprits catholiques pour les idées libérales que plusieurs y semaient à pleines mains, on se rassurait parce qu'on y voyait, on y entendait le P. Félix, qui, par son explication des « trois formules de saint Augustin » et son magistral discours sur « les trois phases de l'Eglise, » ralliait tous les esprits dans la communion de la vérité et de l'amour de l'Eglise, également applaudi par le comte de Falloux et par Louis Veuillot.

[1] Son oraison funèbre par Mgr Baunard.

[1] *Ibid.*
[2] La Roche-en-Breny, 4 octobre 1864.

Il a peint d'une manière hardie la situation présente, l'infatuation des uns, la haine des autres ; il a montré l'abîme où l'on veut engloutir la raison, la liberté, la sécurité, la famille, la société et le progrès. Et cependant sa parole, ses livres font espérer, parce qu'il indique aussi les conditions du progrès et du salut social, et qu'elles vous paraissent accessibles, réalisables, avec la volonté sincère appuyée sur la grâce de Dieu.

Enfin, religieux modèle, jusqu'à la fin il demeura fidèle aux plus petits détails de la règle, demandant les permissions d'usage, comme un simple novice, à son supérieur qui s'en déclarait confus et surtout édifié.

Il fut un doux et un humble de cœur; aussi trouva-t-il constamment la paix de sa belle âme. Il justifia son nom : il fut *heureux*[1].

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Après une retraite de huit jours faite dans une Trappe en vue d'étudier sa vocation, un curé est moralement certain d'être appelé par Dieu à se faire trappiste. Alors il écrit à son évêque pour lui demander instamment l'autorisation de quitter sa paroisse et d'entrer à la Trappe Combien de temps l'évêque peut-il différer cette autorisation ?

R. — Il n'est même pas certain, en droit canonique, que ce curé soit tenu de demander à son évêque la *permission* de quitter le diocèse pour se faire religieux. Il est certain, en revanche, que, si la permission demandée est refusée, le curé est en droit de passer outre au refus et d'entrer en religion. La pratique est, en pareil cas, de ne pas se contenter d'une simple notification, mais de solliciter l'autorisation. Cette pratique est excellente, parce que révérencieuse à l'endroit de l'évêque. Il importe de s'y conformer.

Mais si le curé est moralement tenu de faire cette démarche, il n'est pas au pouvoir de l'évêque de lui opposer un refus. Tout au plus peut-il différer sa réponse pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il se soit assuré du moyen de pourvoir au remplacement du curé partant.

Le droit lui permet de retenir le futur religieux à son poste, et même de le rappeler s'il est parti trop vite, mais seulement pour cette unique raison que le bien spirituel de la paroisse abandonnée l'exige impérieusement, et le droit ne suppose pas que cette exigence se prolonge longtemps, ni qu'il soit suffisant de la justifier par les besoins généraux du diocèse, auquel par exemple un sujet de marque pourrait rendre de grands services. Quand donc un prêtre séculier a résolu d'entrer en religion, il peut être sûr d'y arriver, dût-il pour cela recourir à Rome, où certainement l'on ne manquerait pas de rappeler à l'évêque ses devoirs sur ce point-là.

Combien de temps faudra-t-il attendre la permission demandée? C'est impossible à préciser par des chiffres à l'avance. Cela dépend de circonstances locales touchant l'intérêt grave des paroissiens, dont l'évêque est le seul juge qualifié en première instance. Si d'aventure l'évêque paraissait mettre une obstination calculée, irréductible, à différer l'autorisation sollicitée, il resterait un moyen de l'y contraindre : ce serait d'en référer à Rome, avec l'assistance prudente des supérieurs de l'Ordre ou de la Congrégation intéressée. Quand l'évêque dit : « Attendez que je vous aie trouvé un successeur, » le curé ne peut guère faire autrement que de prendre respectueusement patience. C'est seulement dans le cas où le remplacement se ferait attendre plusieurs mois, beaucoup plus longtemps que ne le comporte la pratique administrative ordinaire, qu'il y aurait lieu de recourir aux moyens extrêmes, mais canoniques et parfaitement légitimes, dont nous venons de parler, pour se défendre contre un manifeste abus d'autorité.

Q. — Dans une petite localité se trouve un petit groupe de chrétiens. L'initiateur du mouvement catholique en ce pays est un notable de l'endroit. Il est baptisé ; mais hélas ! il vient à donner scandale en vivant en concubinage Le missionnaire a l'habitude de s'héberger chez lui. Il y fait les offices et y administre les sacrements. C'est en un mot la chapelle de l'endroit. S'il ne va plus chez le notable, il trouvera difficilement à célébrer le saint sacrifice, les gens sont si pauvres... S'il appelle les chrétiens à la chapelle voisine, ils ne s'y rendent pas par respect humain ou par crainte du scandaleux plus puissant qu'eux. Faut-il se résigner pendant les trois années que doit durer le coucubinage (car la femme est achetée pour ce temps *ad suscitandum semen)* à laisser cette petite communauté sans confession et sans communion annuelles ?

Le scandaleux a été admonesté par le missionnaire ; rien n'y fait. Cette coutume d'ailleurs a cours dans l'endroit, et il faut l'abolir... Ou bien le missionnaire doit-il aller quand même faire son ministère dans l'endroit habituel, chez le notable, et au tribunal de la pénitence prémunir les autres contre la contagion d'un pareil exemple, afin que sa conduite à lui missionnaire ne soit pas interprétée comme une indulgence facile en pareil cas ?

R. — C'est une affaire d'appréciation aussi difficile qu'élastique, sur laquelle des consulteurs différents pourraient fort bien ne pas vous donner une réponse identique. Vous voulez notre avis ; nous allons vous le donner. Vous en ferez l'usage qu'il vous plaira.

Non, le missionnaire ne peut pas afficher ainsi sa coopération à un scandale très grave, très général, intéressant un point fondamental de sa prédication apostolique. Cette résolution parait sévère ; elle n'est que juste cependant. Réfléchissons un peu.

[1] Sur sa tombe à Neuville-sur-l'Escaut une main filiale a fait graver ces deux distiques :

Hic jacet in Domino Christi milesque comesque,
Josephus Felix corde, labore pius :
Qui Felix Christum docuit, Felix et amavit,
Nunc Felix Christum cuncta per æva tenet.

Nous sommes en présence de deux maux qu'il faut comparer, afin de savoir quel est le moindre, auquel nous pourrons nous arrêter.

Premier mal : le tort spirituel causé aux chrétiens par la privation des offices et du secours des sacrements, dont l'administration, dites-vous, se trouverait compromise si l'on mettait à l'index la maison du scandaleux notable de l'endroit. C'est là un mal bien sérieux en effet et où probablement la perte de plusieurs âmes est en jeu, que la solution bénigne permettrait de sauver.

Second mal : l'atteinte portée à la morale catholique dans la condition scandaleuse publique du notable, aggravée par l'attitude du missionnaire, qui manquera d'autorité pour la blâmer s'il semble tacitement la trouver tolérable par le fait de sa coopération, en consentant à installer le vrai Dieu et son culte dans cette maison de péché notoire et de scandale. Voilà un mal très grand aussi.

Lequel des deux, maintenant, l'emporte sur l'autre en gravité ? A notre avis, nous l'avons dit, c'est le second, parce qu'il est un mal, en soi, plus profond d'abord, et aussi à plus longue portée dans ses conséquences d'avenir. Plus profond, c'est-à-dire plus universel, plus public, intéressant un principe fondamental de la morale même naturelle, tandis que le premier mal est un mal plus particulier, dont souffrent les personnes, mais qui ne corrompt pas un principe dans sa source d'honnêteté sociale et surnaturelle.

Les personnes passent, les idées restent, les fausses surtout. Elles sont génératrices d'opérations à jet continu, ce qui les rend infiniment plus dangereuses que les aberrations momentanées de personnes ou de circonstances contingentes, qui plus ou moins rapidement disparaissent ; et c'est là ce que nous entendions quand nous disions que le tort causé à la doctrine *in casu* est un mal à longue portée pour l'avenir, en quoi il se montre manifestement plus grand et plus à redouter que le mal transitoire et particulier dont les chrétiens auront à souffrir en vertu de la solution sévère. Voilà pourquoi nous inclinerions très fort vers cette solution, et resterions bien angoissés des conséquences pratiques, présentes et futures, de la solution benigne tolérante.

Mais est-il donc vraiment nécessaire d'opter pour l'une des branches de cette impitoyable alternative où nous enferme le texte de votre consultation ? Nous avons quelque peine à le croire. Comment ? Pas un local, si petit et pauvre soit-il, où l'on puisse loger le Bon Dieu ! ? Pas une honnête crèche dans une honnête étable ! ? C'est bien invraisemblable. Mieux vaudrait mille fois réduire les rites extérieurs du culte à leur strict minimum absolu, à presque rien, que de priver ces pauvres gens du bonheur de le pratiquer, que de les obliger à le pratiquer dans une maison publiquement infâme. L'extrême pauvreté du lieu où se célébrerait le sacrifice, n'accuserait que plus efficacement, à leurs yeux, la protestation qui s'impose contre l'attitude scandaleuse du notable en question.

Voyez donc, avant d'en venir à l'une des deux solutions radicales, s'il n'est pas pratiquement un milieu à définir, où tous les intérêts pourraient s'accorder, l'intérêt des fidèles et l'intérêt de la morale catholique. En cherchant bien, nous pensons que vous arriverez à trouver. Contentez-vous, encore une fois, de très peu. Nous le répétons : ce peu, si mince soit-il, sera toujours un cadre où vous pourrez infiniment mieux sauvegarder la dignité de la religion que dans l'atmosphère puante qui se respire chez votre notable corrompu.

Q. — Pour l'éducation religieuse des enfants et les écoles primaires, les parents qui ont des enfants de l'Assistance publique sont-ils à mettre sur le même pied que les autres ? Sont-ils tenus aux mêmes devoirs envers leurs pupilles qu'envers leurs propres enfants ?

R. — Les personnes substituées par l'Assistance publique aux parents naturels sont censées accepter tous les devoirs moraux inhérents à l'autorité paternelle. Ainsi l'entendent les bonnes familles chrétiennes de nos campagnes qui veulent bien se charger de l'éducation de ces pauvres abandonnés. Laissons de côté les difficultés spéciales qui peuvent surgir en raison des entraves que notre impie Assistance met trop souvent à l'accomplissement de ces devoirs primordiaux vis-à-vis de ses pupilles, et tenons-nous-en à la question générale de principe.

Il est incontestable que les parents quasi-adoptifs ont le strict devoir de conscience d'assurer à l'enfant qu'on leur a confié l'exercice de tous ses droits naturels et surnaturels, parmi lesquels il faut mettre en première ligne ses droits à la vérité dans son intelligence et à la vertu dans sa conduite morale. En d'autres termes, ces parents sont tenus en conscience à traiter ces enfants étrangers exactement comme les leurs, les situations de droits et de devoirs étant absolument les mêmes.

« Parents *temporaires*, » direz-vous. — Sans doute, tout comme « temporaires » ils sont par rapport à leur naturelle progéniture. Qu'importe l'heure d'une séparation d'avenir pour les uns comme pour les autres, en ce qui concerne les rigoureuses obligations que créent à leurs éducateurs les besoins de leur âge pour le temps où les enfants sont soumis à leurs soins matériels, à leur autorité civile et morale ?

« Mais, dites-vous encore, ces pauvres petits vivront probablement plus tard en mauvais milieux, où ils ne pourront guère persévérer dans la bonne éducation qu'on leur aura donnée. » — Et les enfants légitimes, ceux de la vraie famille, dans quel milieu, s'il vous plaît, vivront-ils plus tard ? La perspective d'une persévérance aléatoire est-elle une raison pour leur donner une éducation rudimentaire de sauvages ? Ce que vous

faites pour les vôtres, vous avez exactement les mêmes raisons de le faire pour ces étrangers. La persévérance est un mystère qui échappe aux conjectures de l'esprit humain. La loi, naturelle à la fois et surnaturelle, qui impose le devoir de la normale éducation des enfants, n'a rien à voir avec ce mystère réservé. A chacun, même dans de mauvais milieux, d'user, comme il le voudra bien, de son libre arbitre, et à Dieu le soin de faire le reste! Le salut n'est impossible nulle part. *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam.* Il y a, comme germe de damnation, quelque chose de pire qu'un mauvais milieu : c'est l'absence de foi et de vertu. Et, quoi qu'il arrive plus tard de ces pauvres « assistés, » le plus grand bien qu'on aura pu leur faire dans leur enfance, le meilleur trésor qu'ils en garderont pendant toute leur vie, sera encore, et uniquement peut être, l'éducation chrétienne qu'on leur aura donnée.

Ceci dit, il faut ajouter, toutefois, non pas comme suffisante excuse, mais quelque peu tout de même à la décharge de ces parents « adoptifs, » que l'étroite dépendance où ils sont vis-à-vis d'une Assistance publique très mal disposée au point de vue religieux, fausse facilement leur jugement, et les empêche de voir aussi clairement que pour leurs propres enfants, les droits et devoirs de l'autorité paternelle dont ils sont investis. Ils croient en cela leur responsabilité amoindrie, et peut-être, en fait, grâce à ce jugement inexact, leur culpabilité l'est elle aussi en cas de négligence sur le point qui nous occupe. Prudemment, car le terrain est un peu mouvant, il faudra donc tâcher de les amener à une conception plus sérieuse de leurs obligations envers leurs pupilles assistés, et, comme formule pratique de langage, leur demander simplement, sans trop d'explications détaillées, qu'ils ne comprendraient probablement guère, qu'ils agissent, en fait d'éducation naturelle et religieuse, à l'égard de leur petite famille supplémentaire, avec le même soin et les mêmes préoccupations chrétiennes qu'avec tous les membres quelconques de leur famille naturelle.

Q. — L'absolution peut elle être refusée à un père qui, sachant le Décret et l'Ordonnance épiscopale, et deux fois charitablement averti par son curé, refuse de laisser communier son enfant avant la Communion solennelle, alors que cet enfant, déjà âgé de 8 ans et assez intelligent, peut être préparé dès maintenant, et que dans la paroisse presque tous les enfants de 7, 8 ou 9 ans ont déjà fait la communion privée ?

R. — Oui, l'absolution peut être refusée à ce père catholique, assez mal disposé pour se mettre, en connaissance de cause, sur la conscience la violation formelle d'un précepte grave par son enfant. Rappelez-vous bien toutefois ce que disent les théologiens à propos du refus d'absolution *propter indispositionem*, et les conditions qu'ils réclament dans le sujet pour autoriser une pareille mesure. Il ne faut pas faire du refus d'absolution une sorte de sanction pénale visant, à la manière d'une censure *latæ sententiæ*, la perpétration d'un délit du for externe. On ne la refuse que parce qu'elle serait nulle si on l'accordait, en raison de l'obstacle qu'apporterait à sa validité le défaut de contrition et de bon propos suffisants dans le pénitent.

Il faut aussi en cette matière spéciale tenir compte de ce fait que le cas du père obstiné dans son mauvais vouloir s'aggrave par le scandale que cause son attitude dans un milieu chrétien où les injonctions de l'autorité ecclésiastique sont communément prises au sérieux.

Voilà pour les principes. En pratique, à votre place, nous y regarderions à deux fois, au moins, avant d'en arriver à cette extrémité, qui peut éloigner pour toujours des sacrements le sujet en question, et dont les conditions théologiques justifiantes ne se réalisent pas autant qu'on le croit parmi les gens du peuple, les gens de campagne surtout, qui à une insuffisante sensibilité de conscience joignent souvent une couche épaisse de préjugés et d'ignorance.

Q. — Dans un pays où catholiques et protestants vivent en bon accord, la coutume a introduit quelques usages qui ne sont peut-être pas tout à fait orthodoxes. Par exemple, quand le ministre protestant a besoin d'argent pour son église, il organise un bazar. Ces bazars sont en grande vogue ici. Nos catholiques ne se font aucun scrupule d'y aller dépenser quelque argent pour répondre à l'invitation de leurs amis protestants, et en même temps aussi pour pouvoir s'amuser honnêtement, ou pour gagner quelque chose aux loteries, ou enfin pour acheter quelques objets utiles. Bien qu'ils n'aient nullement l'intention de contribuer au soutien du culte protestant, cependant tout profit réalisé dans la salle du bazar va à l'église protestante. Nos gens s'excusent de cette façon : « Nous aussi nous organisons des bazars pour soutenir nos églises et nos écoles catholiques, et les protestants ne viendraient pas à nos bazars si nous n'allions pas aux leurs. Il y a donc compensation : si l'argent des catholiques s'en va au culte protestant par le moyen du bazar protestant, il revient au culte catholique, et la plupart du temps à intérêt composé, par le moyen du bazar catholique. »

Nos gens sont dans la bonne foi, faut-il les y laisser ? Il est vrai que si les protestants boycottaient nos bazars, nous n'aurions rien du tout, parce que les catholiques sont en grande minorité et la plupart du temps pauvres.

R. — La réponse ne paraît pas douteuse. Il faut tolérer, sous toutes les réserves que commande cette promiscuité. Là où une société est, en masse globale, catholique, la communication avec les dissidents serait à régler par d'autres principes. Mais, nous sommes, avec notre correspondant, dans un milieu en grande majorité protestant, où il est donc impossible aux catholiques de prendre socialement l'attitude normale que pourrait leur commander ailleurs l'intérêt du droit public. Le mélange est inévitable. Qu'on le subisse donc, avec le minimum des aléas fâcheux qu'il présente toujours pour le bon entretien de la vie chrétienne dans les groupements fidèles.

Nous faisons cette distinction afin de répondre à une objection qui pourrait nous être faite par les esprits ultra libéraux et tolérants qui sont plutôt disposés à ériger en règle de conduite normale la libre vie commune avec les gens qui ne sont pas « de la confession catholique, » comme ils disent. C'est une grosse erreur ! Il n'y a qu'une religion vraie, la nôtre, et c'est bien le moins que nous ne l'oubliions pas, quoi qu'en pensent les mécréants et hérétiques de tout acabit, pour qui l'angle optique sous lequel ils voient la tolérance peut être tout différent.

Donc, à titre de nécessité et d'hypothèse, il n'est point défendu à des catholiques de se mêler avec des protestants dans les circonstances qui sont ici en jeu. La réponse serait tout autre s'il s'agissait d'un milieu catholique parsemé d'individualités protestantes. Et encore, même dans le cas où la tolérance est admissible, faut il qu'elle ne constitue pas un péril prochain de perversion pour les fidèles.

Notre correspondant fera l'application pratique qui peut s'imposer dans le milieu où il se trouve, dont il peut mieux que nous apprécier les avantages et les dangers pour la société chrétienne confiée à sa sollicitude pastorale.

Q. — L'image de la Sainte Face, vénérée en tant d'églises, et dont l'authentique se trouve à la basilique Saint-Pierre de Rome, est-elle la reproduction du voile de Véronique ou d'un autre portrait miraculeux ?

R. — Sur l'origine de la Sainte Face, nous ajouterons quelques détails à ce que nous avons dit en 1905, p. 1082, et que nous résumons ici pour nos nouveaux lecteurs.

Le culte rendu à Rome à l'image de la Sainte Face est très ancien, mais on ignore l'origine de cette image ainsi que l'existence d'une personne nommée Véronique qui aurait présenté un voile au Sauveur durant la Passion.

I. Le culte rendu a Rome a l'image de la Sainte Face est très ancien. — En 1298, Boniface VIII enleva la relique de l'église du Saint-Esprit où elle se trouvait alors pour la placer dans la basilique du Prince des apôtres.

Durant le pontificat d'Innocent III surtout (1198-1216), on portait la Sainte Face de Saint-Pierre à l'église du Saint Esprit en grande pompe, avec encens, hymnes et cantiques appropriés, et le peuple venait en foule pour la voir et la vénérer. En 1200, Innocent III en fait mention dans un sermon.

Le 23 novembre 1011, le pape Sergius IV lui consacre un autel de la basilique de Saint-Pierre du Vatican, et ceux qui assistent comme ministres à la dédicace de cet autel du Saint-Suaire sont déclarés par le Pape lui-même, dans un bref de l'époque, *chapelains de Sainte Marie de la Véronique*.

En 705, Jean VII lui fit faire un reliquaire et il y avait à la basilique de Saint-Pierre un autel du Saint-Suaire.

II. Quelle est l'origine de cette relique ? — Voici deux extraits d'ouvrages que notre étude précédente n'a pas visés :

1° *Marucchi*. — « De l'ancien trésor de Saint-Pierre, dit cet auteur, il ne reste que peu de chose. On y peut remarquer... la *fameuse relique de la Sainte Face*. Il semble qu'elle se rattache aux *Actes apocryphes de S. Pierre*. Quoiqu'elle soit certainement très ancienne, on n'en trouve pas mention dans les documents avant le XI^e^ siècle ; le premier qui en parle est Bernard de Soracte. Les reproductions qu'on en fait sont ordinairement fantaisistes ; sur l'original, on ne voit plus guère que quelques traces [1]. »

2° *Julienne de Norwick, mystique anglaise du XIVe siècle*. — Parlant d'une vision qu'elle avait eue du visage de N. S., elle la décrit ainsi : « C'était une figure et une représentation de la honte et de nos méchantes actions que notre beau et bien-aimé Sauveur porta pour nos péchés ; elle me fit penser au *voile de la Véronique*, qu'on conserve à Rome et sur lequel il imprima lui-même sa sainte Face, durant sa Passion, quand, de son plein gré, il se rendait à la mort. Beaucoup de personnes ne comprennent pas que cette image vénérable puisse être brune, noire, lugubre, défigurée, puisque c'est Jésus lui-même, la beauté du ciel, la fleur de la terre, le fruit du sein virginal de Marie qui en fixa les traits par l'attouchement de son visage. Comment se fait-il donc qu'elle soit si privée de couleurs et si loin d'être belle ?... J'ose dire en toute certitude que jamais il n'y eut un homme aussi beau que lui, jusqu'au moment où les nobles traits de son visage furent changés par le labeur de sa douloureuse Passion [2]. »

Le traducteur, D. Gabriel Meunier, ajoute en note : « Le culte de la Sainte Face, aujourd'hui répandu dans le monde entier grâce à la dévotion du saint Homme de Tours, le V. Louis Dupont, semble remonter au VIII^e^ siècle. Une inscription copiée par Barbier de Montault sur un coffret conservé à Sainte-Marie-des-Martyrs, tendrait à faire croire que cette image fut apportée à Rome par sainte Véronique. » Vient ensuite l'énumération des actes pontificaux que nous avons donnée plus haut.

Le traducteur conclut : « Comme ces données ne concernent que la Ville éternelle, il demeure intéressant de retrouver la dévotion au *Voile de la Véronique* en Angleterre durant le XIV^e^ siècle [3]. »

[1] Horace Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 1902, t. III, *Basiliques et églises de Rome*, p. 123.

[2] Julienne de Norwick, *Révélations de l'Amour de Dieu*, traduites par un Bénédictin de Farnborough, in-12, 1910, p. 43.

[3] Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 498. — Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, ch. V, p. 246. — *Les Saintes Faces de Rome, de Besançon, de Turin, de Montreuil et de Gênes*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XIV, p. 153.

La question reste donc posée en attendant qu'une découverte providentielle, due à la *photographie*, comme pour le Saint-Suaire de Turin, ou bien à un *miracle*, vienne donner une solution définitive.

Q. — Des religieuses à vœux simples qui ont un confesseur spécial, désigné par l'évêque du diocèse, peuvent-elles, dans leur chapelle, et dans un cas particulier, s'adresser pour la confession à un prêtre d'ailleurs autorisé par l'Ordinaire, le confesseur spécial étant très éloigné et ne venant que rarement dans leur maison ?

Nous entendons par cas particulier une nécessité de communier pour éviter l'étonnement de la part des autres religieuses ou autre cas semblable.

Il est à remarquer que l'évêque, dans les pouvoirs qu'il a concédés, ne fait pas de restriction quant à la confession des religieuses.

R. — La question de la *validité* de la confession n'étant pas en jeu, puisqu'il s'agit de religieuses à vœux simples, nous ne condamnerions pas la pratique en question, pourvu qu'il y ait un motif raisonnable, comme ceux que l'on nous expose.

Q. — Une communauté religieuse très nombreuse fait le chemin de croix, solennellement, dans une grande église dont elle n'occupe que le haut près du sanctuaire, à peu près le tiers. Les stations sont disposées tout le tour du temple. Le prêtre, avec un acolyte portant la croix, s'arrête devant chaque station, récitant ou chantant les prières après qu'une sœur a fait la lecture (considération et affection). Mais quand il arrive derrière la communauté, c'est-à-dire vers la 5e station, alors, tout en faisant quelques pas vers chacune d'elles et se tournant vers les stations, il continue ainsi le *Via crucis*.

En d'autres termes, il ne va pas devant la station, il ne se sépare guère de la communauté, qui ne change pas de place, et pour cause. Cette manière de faire est-elle légitime ?

R. — Nous croyons cette manière d'agir légitime. L'Eglise en effet n'exige pas que l'on se trouve tout auprès des stations, mais seulement qu'on change de place à chacune d'elles.

Q. — On peut suivre une opinion probable en beaucoup de cas. Mais que penser de ces expressions : *Videtur, censetur probabile*, ou autres analogues ? Ces expressions n'enlèvent-elles rien de la probabilité requise pour suivre une opinion ?

R. — Ces expressions, tant qu'elles ne se rapportent pas à un tiers, traduisent évidemment le sentiment personnel de celui qui les emploie. Au lieu de dire en forme catégorique plus absolue : *Est probabilis*, ce qui est un peu trop « objectif, » l'on dit très bien, dans une tournure plus modeste, parce que plus subjective : « *Videtur probabilis;* cette opinion me semble probable, je la tiens pour probable. » Malgré ce qu'elle présente d'impersonnel dans l'apparence, cette manière de dire en latin : *Videtur*, tout court, est évidemment synonyme de : *Mihi videtur*, et dès lors le lecteur est averti de la manière dont l'auteur apprécie la probabilité du sentiment en question. L'est-elle en réalité ou ne l'est-elle pas ? C'est un point qui, à part une décision d'autorité, relève du jugement particulier de chaque théologien, chacun voyant la probabilité à travers les dispositions de son propre esprit. Quand donc l'on désire s'en rapporter au *Videtur* imprimé dans un livre, il faut à l'avance avoir sur son auteur des références qui puissent garantir suffisamment la valeur de ses dires.

Q. — *Jocelyn* de Lamartine est à l'Index. Peut-on lire, jouer, chanter l'opéra comique de *Jocelyn* de Benjamin Godard ?

R. — Non, le *Jocelyn* de B. Godard n'est pas à l'Index, d'abord parce que ce n'est plus le *Jocelyn* de Lamartine, tel qu'il a été visé dans la condamnation, et ensuite parce que, outre la transformation du libretto, il est devenu une pièce de théâtre, une pièce musicale surtout, et que l'Index n'a pas coutume de viser les exhibitions artistiques théâtrales dans ses décrets.

Cela ne veut pas dire que l'absence de réprobation formelle est pour une œuvre, théâtrale ou autre, un brevet d'innocuité, et que l'on est par là même en plein droit d'entrer en contact avec elle. La loi morale fondamentale reste, qui interdit les *occasiones peccandi;* et reste aussi la loi générale de l'Index qui interdit les livres *de obscœnis ex professo tractantes*. Mais, pour le moment il ne s'agit que de savoir si le décret positif qui atteint le *Jocelyn* de Lamartine atteint également l'autre *Jocelyn* devenu thème d'opéra-comique. Nous ne le pensons pas, pour les deux raisons surtout ci-dessus alléguées, qui se trouvent confirmées par ce principe d'interprétation canonique, à savoir que *in odiosis*, en matière de prohibitions infamantes comme celle-ci, il faut prendre au sens strict les termes exprès de la prohibition, et ne pas les étendre par voie d'analogie quand ce n'est pas logiquement et rigoureument nécessaire. La *Dame aux Camélias* d'Alexandre Dumas est certainement au nombre des *fabulæ amatoriæ* de cet auteur maintenues au catalogue de l'Index. Ce n'est pas une raison pour que l'on considère comme coupables de faute formelle contre l'autorité de l'Index ceux qui vont voir la *Dame aux Camélias* transformée en pièce de théâtre Il est vrai que la pièce peut être tout aussi mauvaise et dangereuse que le roman. Mais là n'est pas la question. Nous sommes sur le terrain de la législation positive, et le seul problème à résoudre est de savoir, parmi les innombrables occasions publiques de scandale, celles que le législateur a voulu spécialement atteindre dans la portée restreinte de sa sentence, laissant à la morale commune le soin de défendre la conscience des fidèles contre les autres.

LITURGIE

Q. — 1° Quand on ouvre le tabernacle et ensuite le saint ciboire pour prendre une hostie et la mettre dans la petite custode qu'on doit porter *sans cérémonie* à un malade, *est-on obligé* d'allumer un ou deux cierges sur l'autel ?

2° Pendant que le Saint-Sacrement est exposé, six lumières en cire brûlent. Des messes basses se célèbrent à l'autel de l'exposition. Je n'allume pas de cierges pour la messe en me disant : « Puisqu'il y a six lumières en cire pour le Saint-Sacrement, il y en a deux par là-même pour la messe. » Est-ce permis ?

3° Peut-on et doit-on dire que le dimanche a des 1res et des 2es vêpres ? Un confrère me dit que le dimanche n'a pas de 1res vêpres ; est-ce exact ?

R. — Ad I. Lorsque, pour une cause légitime, on doit porter *sans cérémonie extérieure* la sainte communion à un malade, on n'est pas tenu d'allumer des cierges à l'autel pour prendre l'hostie dans le ciboire et la mettre dans la custode réservée à cet usage : car qui peut plus, peut moins.

Mais il en est autrement de l'administration même du Viatique; c'est une fonction proprement liturgique, et arrivé à la maison, le prêtre doit s'en acquttter avec le cérémonial requis par le droit. C'est pourquoi, dans les diocèses où le Saint-Sacrement ne jouit pas du droit de libre circulation, le prêtre dissimule les ornements sacrés et la custode suspendue à son cou en revêtant par dessus une ample douillette ou un large manteau; et entré à la maison, il lui suffit de quitter ce surtout en abordant le malade, pour être *rubricalement* en mesure de l'administrer.

Ad II. C'est l'évidence même. Votre messe n'exige que deux cierges; comme il y en a six qui brûlent à l'autel où vous célébrez, pourquoi devriez-vous en allumer deux autres ?

Ad III. Liturgiquement parlant, le dimanche a des 1res vêpres, dans lesquelles les psaumes sont du samedi, mais où, à partir du Capitule, tout est du dimanche. Aussi peut-on comparer ces 1res vêpres aux 1res vêpres des fêtes simples, qui ont les psaumes de la férie et ensuite, depuis le capitule, l'office de la fête. (Rub. gén. du Brév., tit. III, n. 3). Quant aux 2es vêpres, le dimanche les a intégralement, sauf le cas de concurrence. (Rubr. gén. du Brév., tit. IV, n. 8).

Il ne serait donc pas exact de dire que le dimanche n'a pas de 1res vêpres; il peut concourir et il concourt effectivement pour les 1res et les 2es. (Cf. *loc. cit.).*

Q. — 1° A un pèlerinage rural, distant d'un bon kilomètre de la paroisse, le célébrant s'aperçoit à la communion qu'il n'y avait que de l'eau dans le calice. Faute d'hostie à reconsacrer, il verse le reste du vin dans le calice, dit *secreto* les paroles de la consécration, et achève la cérémonie sans que personne ne se doute de rien. A-t-il bien fait ?

2° Pourrait-on ou devrait-on agir de même, si l'on ne manquait pas d'hostie, mais que l'on craignît une explosion de commentaires malveillants de la part d'une population très légère et peu religieuse, à la vue de la seconde consécration, qui ne manquerait pas d'être remarquée ?

3° Le prêtre est-il obligé de dire ou faire dire une nouvelle messe à la même intention ?

4° N'est-il pas défendu de se servir de burettes d'argent, cause de l'accident précité ?

R. — Ad I et II. C'est sans doute par oubli de la rubrique *De defectibus in celebratione Missarum* que vous nous interrogez aujourd'hui sur les deux difficultés qui vous ont embarrassé; car votre cas est prévu et résolu en tête du Missel, Tit. IV, *De defectu vini*, n. 5.

Si le célébrant s'aperçoit qu'on lui a donné de l'eau pour du vin seulement après avoir pris le corps de Notre-Seigneur et même bu de cette eau, « apponat, dit la rubrique, aliam hostiam iterum consecrandam et vinum cum aqua in calice, offerat utrumque (saltem mentaliter) et consecret (incipiendo ab illis verbis : *Qui pridie)* et sumat, quamvis non sit jejunus. » Voilà la règle à suivre, lorsqu'on dit la messe en particulier dans une chapelle.

Mais si le prêtre célèbre dans un lieu public où il y a un certain nombre d'assistants, « si missa celebretur in loco publico ubi plures adsint, » alors pour éviter le scandale qu'il y aurait à demander et attendre une autre hostie, c'est-à-dire, comme l'explique Bouvry, pour empêcher un trouble, un étonnement général de se produire dans le peuple, trop souvent prêt de nos jours à se répandre en propos malveillants contre le clergé, *il pourra,* aux termes de la rubrique, « poterit apponere vinum cum aqua, et facta oblatione ut supra (saltem mente concepta), consecrare (en commençant à *simili modo)* ac statim sumere, et prosequi cætera, » comme s'il n'y avait pas eu d'accident.

Ad III. La solution résulte de ce qui précède. En toute hypothèse, même en ne reconsacrant que sous l'espèce du vin pour compléter le sacrifice, le prêtre a validement dit la messe, et il n'a pas à célébrer une autre messe à la même intention pour satisfaire à son obligation. (Cf. *Ephem. Liturg.*, 1904, p. 650).

Ad IV. On peut se servir de burettes d'or ou d'argent (S. R. C., 28 avril 1866, n. 3149), quoique la rubrique ne parle que de burettes en verre : *ampullæ vitreæ vini et aquæ.* (Rub. gén. du Misssel, tit. xx). Mais alors on a soin de les munir d'un signe extérieur pour empêcher de confondre celle du vin avec celle de l'eau,

---

Q. — 1° Dans une église où le Saint-Sacrement est exposé jour et nuit et où brûlent constamment 12 cierges en cire, est-on obligé néanmoins de laisser brûler la lampe du Saint-Sacrement, comme dans les églises où il n'y a pas exposition ? Et au jour de l'Adoration perpétuelle, peut-on pendant le temps de l'exposition du Saint-Sacrement laisser éteindre la lampe du sanctuaire ?

2° Dans une église très froide, un prêtre âgé ou infirme peut-il, de peur de s'enrhumer ou refroidir, donner la sainte communion aux fidèles qui viennent